

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 04/09/2020 sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) sous la référence 2020-31-2CA

**Pouvoir adjudicateur :**

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne  
Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex  
[marches@epernay-agglo.fr](mailto:marches@epernay-agglo.fr)

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :**

Intitulé : 2020-31-2CA STRATEGIE DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE CAP "ZERO DECHETS" 2030 -  
Phase offre - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : 2020-31-2CA STRATEGIE DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE CAP "ZERO DECHETS" 2030 -  
Phase offre

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) :

Lieu d'exécution :

**Critères d'attribution :**

Prix des prestations 30 %

Qualité des prestations 70 %

**Procédure :**

Type de procédure : Procédure avec négociation (phase offre)

**Attribution du marché :**

Nombre d'offres reçues : 3

Cause de la non-attribution : Déclaré sans suite pour autre motif (La dégradation du contexte sanitaire au fil des mois a entraîné des dépenses supplémentaires, non prévues initialement, pour la collectivité et a impacté le planning global de CAP « ZERO DECHETS »)

**Renseignements complémentaires :**

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

### Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne  
Place du 13ème RG BP 80526  
51331 EPERNAY Cedex